

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de ST GERVAIS SUR ROUBION
1 – 2022 / N° 4**

SEANCE du 08 FEVRIER 2022

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 14
Nombre de suffrages exprimés : 12
VOTES : Contre : 0 Pour : 12 Abstention : 2
Date de la convocation : 28.01.2022

L'an deux mil vingt-deux et le huit février à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANDEOL Hervé, Maire.

Présents : ANDEOL Hervé, BONNET Annick, CARMICHAEL Benoit, ROUZET Christelle, BROCHIER Nicolas, MINDER Pascale, REBOUL Grégory, VIALATTE Jacky, LASSAGNE Cécile, ULIN Nicolas, VIAL Anne-Claire, DESPEYSSE Jocelyne, LAMBERT Daniel, MANENT Corinne.

Absent excusé : GUILLEMINOT Jean- Pierre

Objet : Subventions aux associations – Année 2022

Le bureau propose à l'assemblée d'octroyer des subventions aux associations suivantes :

AMICOLE	500 €
CONCILIATEUR	7 €
COMITE DES FETES	1000 €
MEMOIRE DE LA DROME	100 €
PREVENTION ROUTIERE	30 €
TOTAL	1637 €

Il a été demandé comme chaque début d'année les comptes aux associations. Certaines ne les ayant pas fait parvenir, il sera décidé lors d'un prochain Conseil municipal si seront octroyées d'autres subventions aux associations pour celles dont les comptes auront été donnés et qu'en auront faits la demande.

LE CONSEIL MUNICIPAL avec 12 voix pour et 2 abstentions :

- **ACCEPTE** d'octroyer le montant des subventions aux associations ci-dessus.
- **DIT** que la dépense sera prévue au BP 2022

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
A St Gervais sur Roubion, le 10.02.2022

Le Maire

Hervé ANDEOL

Certifiée exécutoire, compte tenu de la
Publication le 17.02.2022
Et de la réception en Préfecture le 17.02.2022

Le Maire